



Cérémonies pour dire adieu à un·e proche
Soutien et accompagnement personnalisé lors d'un deuil

La cérémonie d'adieu

La cérémonie d'adieu offre un temps et un lieu à partager, pour prendre congé de la personne défunte et entourer ses proches.

C'est l'occasion pour la famille, les ami-e-s et connaissances de faire mémoire de la vie de la personne défunte et de se soutenir mutuellement. Cette cérémonie est le lieu de la rencontre concrète entre la prise en compte de l'existence humaine et l'élan de la résurrection offert aux endeuillé-e-s.

La cérémonie peut avoir lieu soit avant, soit après l'inhumation ou l'incinération, selon le souhait de la personne défunt-e ou de la famille. Elle est suivie, ou non, des honneurs. Une cérémonie au cimetière lors de l'inhumation ou du dépôt des cendres est également possible.

L'Église à vos côtés

L'Église vous offre son soutien pendant ce temps d'émotion et de questionnement sur le sens de la vie. En respect de vos convictions, prenant en compte vos volontés pour construire ensemble une cérémonie d'adieu riche de sens. Et avoir à cœur de vous apporter soutien, réconfort et espérance.

La préparation

Une rencontre a lieu avec la personne qui célébrera pour écouter la famille, les proches et construire ensemble la cérémonie d'adieu (évocation de la personne défunte, les attentes de la famille, l'organisation de la cérémonie, l'affectation de l'offrande et l'opportunité d'un don à l'Église).

La cérémonie peut être effectuée avant son incinération ou sa mise en terre, en présence du corps de la personne défunte, ou après.

La cérémonie

La cérémonie est personnalisée et ouverte. La ou le ministre* préside à son déroulement selon les souhaits exprimés lors de la préparation. Dans le respect des valeurs et des racines réformées, il est aussi possible d'organiser une célébration dont le ton est moins confessant. Les modalités de cette cérémonie sont à discuter directement avec la ou le ministre* qui vous suit lors de votre deuil.





Les éléments de la cérémonie, les gestes et lieux symboliques

La cérémonie participe d'un acte symbolique pour rendre hommage à la personne défunte, apaiser certaines blessures et trouver une forme de réconfort. Chaque famille est différente. Il est important que la cérémonie réponde aux besoins des proches, corresponde à la personne défunte et qu'elle ait du sens pour les proches et pour l'assemblée.

Ainsi, les différents temps et éléments d'une cérémonie sont discutés avec la personne qui célébrera la cérémonie d'adieu de votre proche.

Voici quelques exemples d'éléments et de temps possibles et diversifiés pour une cérémonie :

- évocation de la vie de la personne défunte, relais de témoignages sur la vie de la personne
- relayer les témoignages sur la vie de la personne défunte
- proposer et accueillir des références poétiques, musicales, littéraires, vidéos qui font sens
- trouver avec la famille des gestes, des rites, des symboles qui leur parlent
- déterminer un lieu : église, centre funéraire, plein-air, espace privé, ...

Le lieu de la cérémonie est également ouvert quant à son emplacement :

- Église
- centre funéraire
- cimetière
- plein-air (lac, forêt, montagne, ...)
- espace privé
- ...

Votre Église vous accompagne

La ou le ministre* peut vous accompagner tout au long de votre chemin de deuil. N'hésitez pas à solliciter sa visite. Elle ou il pourrait notamment vous proposer des groupes de parole pour endeuillé-e-s.

Au service de toutes et tous

Les étapes de la vie, tantôt joyeuses, tantôt difficiles, nécessitent parfois de se confier, de participer à un rite, de trouver des repères renouvelés. L'Église évangélique réformée du canton de Vaud accompagne dans ces différents moments toutes les personnes qui le lui demandent.

D'une part, l'Église évangélique réformée du canton de Vaud accomplit sa mission par l'engagement des ministres* pour des accompagnements et pour la conduite de célébrations personnalisées. Au bénéfice d'une formation initiale et continue très complète, les ministres* se rendent disponibles pour répondre à vos attentes.

D'autre part, elle accomplit sa mission par la présence, le témoignage et la prière dans diverses formes de vie communautaire dans tout le canton : paroisses, aumôneries, animation de jeunesse, développement spirituel... Une myriade d'activités de qualité qui contribuent au témoignage de l'Évangile dans notre société.

Soutenue par l'État de Vaud pour être au service de toutes et tous, l'Église évangélique réformée du canton de Vaud ne vous facturera rien. Si vous appréciez son accompagnement, vous pouvez faire un don pour l'une de ses actions ou l'un de ses lieux. Le célébrant ou la célébrante vous renseignera volontiers.

Questions fréquentes

Vous vous demandez ce qu'il faut faire lorsqu'un deuil survient ? Comment faire mémoire de la personne défunte lors de la cérémonie ? Quelles sont les valeurs chrétiennes sur la vie, sur la mort ? Comment se déroule la cérémonie d'enterrement, la cérémonie d'adieu ?

Retrouvez la liste exhaustive des questions fréquemment posées sur le site internet de l'Église évangélique réformée du canton de Vaud.

Toutes les informations sur : www.eerv.ch/deuil



Donner, se donner

Votre participation et votre soutien à la vie de l'EERV sont bienvenus.

Par votre engagement personnel, vous aidez l'Église à poursuivre sa mission et serez enrichi-e-s dans la relation. Par un don significatif à l'occasion de la cérémonie d'adieu de votre proche, vous permettrez que d'autres puissent bénéficier, comme vous aujourd'hui, d'un accompagnement spirituel et d'un soutien.

Par l'offrande, les participant-e-s à la cérémonie pourront également témoigner de leur soutien financier. Réfléchissez à la tonalité que vous souhaitez donner à ce moment. Destinée à l'Église, elle peut être plus particulièrement affectée à une paroisse ou à un projet spécifique.

Le ou la ministre* qui vous accompagne vous conseillera volontiers.





Ni la mort, ni la vie, ni les anges, ni d'autres autorités ou puissances célestes, ni le présent, ni l'avenir, rien ne pourra jamais nous séparer de l'amour que Dieu nous a manifesté en Jésus-Christ notre Seigneur.

Épître aux Romains, 8, 38-39

On ferme les yeux des morts avec douceur.

C'est aussi avec douceur qu'il faut ouvrir les yeux des vivants.

Jean Cocteau



Soutenez votre Église

Pour votre don, vous pouvez utiliser soit le numéro IBAN général de l'EERV, soit le bulletin de versement d'un lieu ou d'un projet d'Église que vous remettra la ou le ministre* qui cheminera avec vous.

Banque: IBAN : CH62 0076 7000 U001 2236 7

Poste: IBAN : CH19 0900 0000 1000 2620 4

Déclarez votre appartenance religieuse

Dans le canton de Vaud, la mission des Églises est en grande partie subventionnée par l'État. Les communes propriétaires des églises facturent toutefois certains frais d'utilisation.

Pour que cela puisse perdurer, il est important que vous déclariez votre confession au contrôle des habitants ; cela n'engendrera aucun impôt supplémentaire à votre charge. Contrôlez vos données auprès de votre commune, ou demandez au ou à la ministre* de votre paroisse de domicile de le faire.

+41 21 331 21 61

info@eerv.ch

<https://www.eerv.ch/se-declarer>



* « Ministre » est le terme générique pour parler des diacres et des pasteur-e-s de l'Église évangélique réformée du canton de Vaud. Ces personnes sont des professionnel-le-s à votre écoute, qui vous rencontrent en toute confidentialité, formé-e-s pour pouvoir préparer et conduire une cérémonie d'adieu qui tient compte de vos attentes.



www.eerv.ch

EERV, 1004 Lausanne